

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

20h30 – Date de convocation : 18 avril 2026

Séance publique	Séance de travail
– Approbation du PV de la réunion précédente – SIEL : extension de réseau – Vote du CFU 2025 – Affectation des résultats – Vote des taux des taxes locales 2026 – Vote du budget primitif 2026	– Questions diverses et interventions

Conseillers municipaux	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)
Lorraine ROUX	X		
Pierre BUTIN	X		
Sylvie BUTIN	X		
Gérard WILLENBUCHER	X		
Yolande RODAMEL	X		
Éric FONTANAY	X		
Magali PETIBOUT	X		
André SAHUC	X		
Virginie RODAMEL	X		
Gauthier PETIBOUT	X		

Secrétaire de séance : Gauthier PETIBOUT

Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2026 est soumis à l'approbation des élus. Aucune remarque n'a été formulée.

Le PV est adopté à l'unanimité.

SIEL : extension de réseau

Dans le cadre de l'instruction d'un permis de construire, le SIEL a été consulté sur une extension simultanée du réseau électrique et du réseau de télécommunications. Les montants prévisionnels sont les suivants :

- Extension du réseau électrique : 5 826 € (55 ml)
- Extension du réseau de télécommunications : 9 910 € (75 ml), dont 1 717,20 € à la charge de la commune

Le Maire rappelle que la commune n'est plus tenue de participer au financement de l'extension du réseau électrique. La participation communale ne concernerait donc que le réseau de télécommunications.

Le pétitionnaire, présent en séance, informe le conseil qu'il a trouvé une solution alternative en optant pour une connexion par satellite, moins onéreuse pour lui et sans coût pour la commune.

Le point devient sans objet. Aucune inscription budgétaire n'est nécessaire.

Focus trésorerie et rappel des principes budgétaires

Avant d'aborder le vote, le Maire présente un focus sur la situation de la trésorerie de la commune. Au 22 avril 2026, le solde de trésorerie s'établit à 90 179 €. La commune a redressé sa situation financière depuis 2020, mais ce solde doit être mis en regard des décalages liés aux projets d'investissement, les subventions pouvant être versées jusqu'à un an après la fin des travaux.

Le Maire présente également les principes fondamentaux des documents budgétaires (Budget Primitif, Décision Modificative, Compte Financier Unique) afin de contextualiser les votes à venir.

> Les deux sections du budget :

Section de fonctionnement : Elle regroupe toutes les dépenses et recettes courantes/quotidiennes :

- Dépenses : salaires, énergie, intérêts d'emprunts finançant l'investissement, dépenses courantes diverses
- Recettes : fraction des impôts locaux revenant à la commune, dotations de l'État (les deux principales sources), revenus locatifs, cantines (avec un solde négatif car la commune subventionne la part des parents)

La section de fonctionnement doit dégager un excédent qui servira à financer les investissements.

Section d'investissement : Elle regroupe tout ce qui sert durablement à la commune :

- Dépenses : travaux, matériel durable, remboursement du capital des emprunts, études liées aux projets
- Recettes : subventions et cofinancements, FCTVA (remboursement de 16% du TTC deux ans après l'investissement), autofinancement provenant de la section de fonctionnement, emprunts

> Le mécanisme d'autofinancement - effet de levier :

Le Maire insiste sur un point crucial : l'excédent dégagé en fonctionnement qui va financer l'investissement permet un effet de levier considérable.

Exemple concret : Si la commune dégage 20 000 € d'excédent en fonctionnement :

- Dépensés en fonctionnement → on dépense 20 000 €
- Investis dans un projet pouvant être cofinancé → on peut dépenser jusqu'à 100 000 € (car les cofinancements sont plafonnés à 80%, la commune devant assurer au minimum 20%)

Actuellement, les taux de cofinancement ne sont plus aussi favorables qu'il y a quelques années (on n'atteint plus les 80%), mais sur des projets à vocation collective, la commune peut espérer des co-financements de 50 à 70% selon les dispositifs mobilisés.

> **La santé financière de la commune** s'évalue donc en partie sur sa capacité à dégager durablement de l'excédent en fonctionnement pour alimenter l'investissement. C'est ce que regardera la banque pour accorder un prêt.

> Fonctionnement de la TVA pour les collectivités

Les communes ne récupèrent la TVA que sur l'investissement, pas sur le fonctionnement (sauf exceptions très marginales). La récupération n'intervient que 2 ans après la dépense via le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA). Le montant remboursé est calculé à 16% du TTC. Les dépenses sont toujours inscrites en TTC. C'est un élément supplémentaire à prendre en compte dans l'analyse de la trésorerie et du fonds de roulement disponible.

> Mécanisme des amortissements

Il s'agit d'écritures comptables sans impact sur la trésorerie. Les amortissements constatent la dépréciation progressive d'un bien au fil du temps.

En fonctionnement (dépenses) : On enregistre la charge annuelle d'amortissement

En investissement (recettes) : On enregistre simultanément la même somme

Particularité de la comptabilité publique : On n'amortit pas tous les biens. Seuls les "fonds de concours" (participations à des équipements qui ne nous appartiennent pas entièrement) et certains équipements spécifiques sont amortis.

Ces lignes "gonflent" artificiellement le budget mais ne correspondent à aucune dépense réelle.

> Les opérations d'ordre : exemple du transfert des études

Il s'agit d'écritures comptables pures, sans flux financier réel. Ces montants apparaissent deux fois dans le budget mais ne correspondent qu'à un seul mouvement.

Cas concret de la scierie :

1. En phase d'études, les frais de maîtrise d'œuvre, d'architecte, etc. sont comptabilisés sur la ligne "Frais d'études" (opération 152)
2. Lorsque les travaux de construction démarrent, ces frais d'études doivent être transférés du compte "études" vers le compte "construction" (compte 2313)
3. Ce transfert génère une écriture en dépense (sur 2313) et une écriture en recette (sur 040) du même montant

Ces écritures d'ordre rendent la lecture budgétaire complexe car elles donnent l'impression de doubler certaines dépenses. Elles n'ont aucun impact sur la trésorerie communale mais doivent être enregistrées pour respecter les règles de la comptabilité publique.

Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) remplace depuis 2023 l'ancien compte administratif et le compte de gestion.

Le Maire précise qu'il était prévu que l'équipe municipale précédente puisse valider le CFU, toutefois en raison d'une panne informatique à la DGFIP, le CFU 2025 n'a pu être formellement voté, bien que les chiffres aient été examinés et validés collectivement le 27 février 2026.

La section de fonctionnement enregistre : 226 189,97 € en dépenses et 274 825,29 € en recettes.

La section d'investissement enregistre : 120 350,44 € en dépenses et 177 652,53 € en recettes.

Les résultats de l'exercice 2025 sont donc les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de l'exercice = 48 635,32 €
- Section d'investissement : excédent de l'exercice = 57 302,09 €

En tenant compte des résultats reportés des exercices antérieurs, les résultats cumulés au 31 décembre 2025 s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent cumulé = 183 536,95 €
- Section d'investissement : déficit cumulé = – 35 988,83 €

Conformément à la procédure, le Maire quitte la salle pour la durée du vote. Pierre BUTIN, premier adjoint, prend la présidence de séance.

Délibération : Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Adoptée à l'unanimité.

Le Maire reprend la présidence de séance.

Affectation des résultats

Suite à l'approbation du CFU 2025, le conseil municipal procède à l'affectation des résultats. L'excédent cumulé de fonctionnement (183 536,95 €) est utilisé en priorité pour combler le déficit d'investissement (– 35 988,83 €). Le solde excédentaire, soit 147 548,12 €, est reporté en recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2026.

- Couverture du déficit d'investissement cumulé : 35 988,83 €
- Report en excédent de fonctionnement (R002) : 147 548,12 €

Délibération : Affectation des résultats de l'exercice 2025

Adoptée à l'unanimité.

Vote des taux des taxes locales 2026

Le Maire présente l'état 1259, établi par les services fiscaux, relatif aux contributions directes.

Taxe	Taux 2026	Bases prévisionnelles 2026	Produit prévisionnel
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	20,55 %	273 600 €	56 225 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	71,02 %	38 300 €	27 201 €
Taxe d'habitation (TH)	14,08 %	78 400 €	11 039 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	24,80 %	7 500 €	1 860 €
Total			96 325 €

Il est proposé de reconduire les taux 2025 à l'identique pour 2026.

Un échange s'engage sur la stratégie fiscale à adopter pour ce mandat. Gauthier PETIBOUT souligne qu'il est plus aisé de procéder à des augmentations faibles et régulières plutôt qu'à une hausse ponctuelle plus brutale. Gérard WILLENBUCHER fait quant à lui valoir la difficulté de la conjoncture économique pour les ménages modestes.

Le Maire précise que l'étude financière relative au financement du projet scierie a été réalisée sans prévoir d'augmentation des taux.

André SAHUC précise que le produit fiscal augmente de fait via l'augmentation des bases. Le Maire confirme que cela a été le cas notamment les années à forte inflation. Néanmoins l'année dernière le produit attendu était de 99 731 €, et que le produit effectivement perçu a été de 94 321 €, suite à un tassement des bases.

Délibération : Vote des taux des contributions directes pour 2026

Les taux 2025 sont reconduits à l'identique pour l'exercice 2026.

Adoptée à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2026

Le Maire présente le Budget Primitif 2026 ligne à ligne, en détaillant les principales dépenses et recettes associées.

Section de fonctionnement – Total : 402 615 €

Les postes de dépenses les plus significatifs sont les charges de personnel (environ 95 000 €), les indemnités de fonction (19 000 €), les cantines (18 000 €), les contributions aux organismes extérieurs (16 000 €), un versement de compensation lié à la suppression de la taxe professionnelle (14 526 €), et les charges de fluides dont l'électricité (10 000 €).

Certaines de ces dépenses sont néanmoins à mettre en vis-à-vis de recettes (même si le solde reste négatif) : comme les indemnités de fonction et les cantines.

Afin d'avoir une vision plus claire des dépenses réelles sur les différents postes, le Maire propose aux élus qui le souhaitent de travailler cet automne sur une comptabilité analytique.

Les recettes reposent principalement sur les produits fiscaux (92 000 € inscrits au BP pour un produit prévisionnel de 96 325 €), les dotations de l'État (environ 77 500 €), les revenus locatifs (23 000 €), et le report de l'excédent de fonctionnement (147 548 €).

Section d'investissement – Total : 880 365 €

Le Maire rappelle que les montants inscrits en section d'investissement sont des prévisions calibrées sur les demandes de subventions déposées, et non des dépenses certaines pour l'exercice.

Les principales dépenses inscrites concernent :

- Projet tiers-lieu / scierie : 350 000 € (construction) + 37 436 € (études)
- Projet Maison Georges (PMR) : 215 300 € (construction) + 14 500 € (études) ; projet à affiner.
- Acquisition d'un tracteur communal : 40 000 €
- Extension du local communal : 25 000 € (projet à affiner).
- Remboursement du capital des emprunts : 10 211 €

Ces dépenses sont financées par le virement de la section de fonctionnement (autofinancement : 126 000 €), les subventions attendues auprès de l'État, du Département et de la Région pour les projets (389 000 €), des emprunts prévisionnels (120 000 € scierie, 90 000 € Maison Georges, 32 000 € tracteur), et le FCTVA (18 000 €).

Délibération : Vote du Budget Primitif 2026

Le budget primitif de l'exercice 2026 est adopté comme suit : section de fonctionnement 402 615 € (en dépenses et en recettes) ; section d'investissement 880 365 € (en dépenses et en recettes).
Adoptée à l'unanimité.

SÉANCE DE TRAVAIL — QUESTIONS DIVERSES

Voirie

Pierre BUTIN, André SAHUC et Lorraine ROUX étaient réunis en commission le 17 avril dernier. Ils ont étudié les devis préparés par l'équipe précédente pour la voirie 2026. Des arbitrages seront nécessaires, d'autant plus que la baisse de 30% de l'enveloppe Voirie du Département semble se confirmer !

La commune avait eu recours en 2023 et 2024 à la location d'une pelle et à une mutualisation avec la commune de La Tuilière pour l'entretien des fossés. Il faudra voir les suites à donner sur ce sujet.

La poursuite de la mutualisation avec la commune de St Priest la Prugne (pour les agents techniques) a quant à elle été confirmée avec les nouveaux élus.

Un rendez-vous est à programmer avec Muron-Béal pour le microtracteur communal. Il sort de révision et présente toujours des dysfonctionnements.

Acquisition d'un tracteur

La réflexion sur l'achat d'un tracteur communal se poursuit. Les différentes options (neuf, occasion) et les devis reçus ont été partagés à toute l'équipe, ils sont en cours d'analyse. La commission voirie est chargée de finaliser le choix et le plan de financement pour le prochain conseil.

Chantiers forestiers

Les déclarations de chantiers forestiers ont été transmises à André SAHUC, Gauthier PETIBOUT et Éric FONTANAY.

Il est important que nous puissions avoir des points de repères réguliers sur l'état des voiries forestières notamment avant les travaux. Le Maire rappelle qu'il faut porter une attention toute particulière aux zones concernées par les travaux avant que les entreprises ne repartent. Il est en effet malheureusement fréquent de devoir les solliciter pour des remises en état.

L'agent communal peut être mis à contribution pour la surveillance. Néanmoins, dès lors que des problèmes sont identifiés, il faudra le remonter aux élus de la commission.

École et personnel périscolaire

Une réunion de la commission école s'est tenue le 13 avril (Sylvie BUTIN, Virginie RODAMEL, Lorraine ROUX). Une réflexion est en cours pour redéfinir les besoins (garderie, cantine, ménage de la mairie, ajout de ménage à la salle des fêtes ?) en vue d'une mise en place à partir de septembre. Le sujet est à rediscuter.

Barnums collectifs

Une réunion des parties prenantes s'est tenue le 20 avril. Tous les co-propriétaires étant représentés. Suite au désengagement de la commune et des associations des Salles principalement, il est proposé de poursuivre la gestion collective avec un groupe recentré aux côtés du Comité des Fêtes de Chausseterre, du Sou des écoles, et de l'ACCA de Chausseterre. L'achat d'un nouveau barnum, financé par le pot commun existant, est envisagé. Une réunion sera organisée pour arrêter le nouveau règlement.

Les élus valident le principe de poursuivre sur un fonctionnement collectif.

Pastoralisme

Le Syndicat des Monts de la Madeleine mène une enquête pastorale sur le territoire accompagné par Auvergne Estives. Gauthier PETIBOUT est désigné pour donner suite à ce sujet et programmer une rencontre avec les enquêteurs.

Télé-alerte

La Préfecture nous demande de mettre à jour la liste des contacts pour la télé-alerte (principalement les vigiles météo). Il est possible de transmettre 5 numéros de téléphone :

- 1 – Lorraine ROUX
- 2 – Pierre BUTIN
- 3 – Serge GOULFERT
- 4 – Sylvie BUTIN
- 5 – André SAHUC

CCPU

Le Maire présente les différentes compétences de la Communauté de communes ainsi que les représentations associées. Elle identifie les domaines associés aux 4 vice-présidents qui ont été élus lors du conseil d'installation, ainsi que les 2 conseillères déléguées.

Médiation collectif TEOM / CCPU : un rendez-vous de médiation avec le collectif est fixé au 11 mai.

Divers

Référent ambrosie : Lorraine ROUX est désignée référente communale pour la lutte contre cette plante invasive.

Frelons asiatiques : Renaud ROYET est référent bénévole pour la commune. Il est en contact avec le GDS pour le signalement des captures et des destructions de nids.

Le sujet sera rediscuté pour se positionner sur l'accompagnement et/ou la prise en charge de destruction de nids dans des parcelles privées.

Fleurissement des fontaines : Gauthier PETIBOUT a proposé de fleurir les fontaines pour la marche du 1^{er} mai. La mise en place est prévue le lundi dans le cadre d'une opération bénévole auquel sera associé Serge GOULFERT.

Association VTT – Bois Noirs Oxygène (BNO) : le conseil se positionne favorablement pour accueillir le départ de cet événement sur la commune dans les années à venir.

Agenda — prochaines échéances

- 27 avril 2026 (19h) : commissions communication / 80 ans
- 7 mai 2026 (20h) : réunion cantonale
- 8 mai 2026 (11h) : cérémonie commémorative

- 11 mai 2026 (20h) : commission associations / 80 ans
- 22 mai 2026 (20h30) : conseil municipal ; intervention d'Elodie PETITBOUT (CCPU) à 20h
- 19 juin 2026 (20h30) : conseil municipal
- 10 juillet 2026 : conseil municipal
- 11 septembre 2026 : conseil municipal

Et pour mémoire :

- 1er mai 2026 : marche la Chausseterroise
- 3 mai 2026 : spectacle Merveille chez André
- 8 mai 2026 : pétanque Chausseterroise en coupe de France au plan d'eau

Fin de séance : 1h50

Chausseterre, le 28 avril 2026,

Lorraine ROUX, Maire



Gauthier PETIBOUT, Secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature of Gauthier PETIBOUT.